

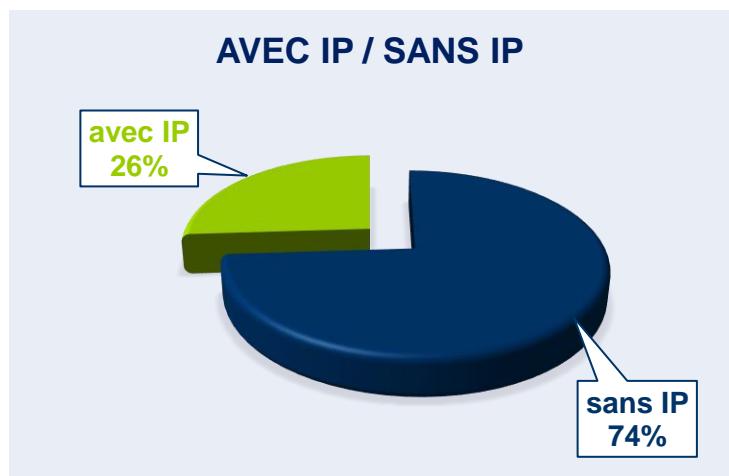
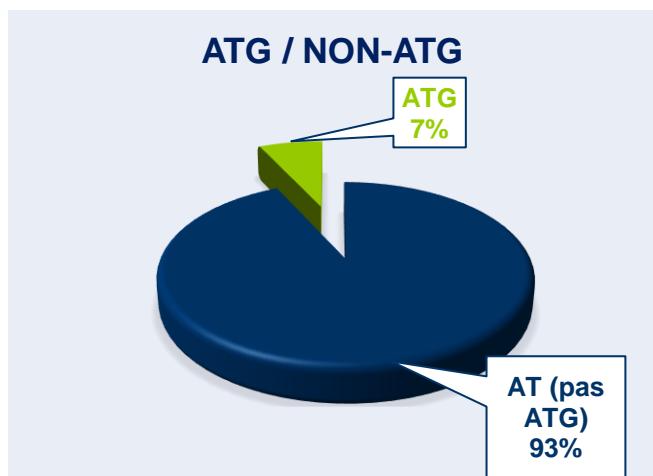
Au cours de la période 2021-2023, 3860 accidents de travail graves sont survenus au sein du portefeuille d'AG Insurance [ATG selon la législation]. Nous avons fait une étude approfondie à ce sujet qui a examiné à la fois les paramètres quantitatifs et qualitatifs.

Dans la suite de l'étude, nous utiliserons ATG pour les accidents de travail graves et IP pour incapacité permanente

1 accident de travail sur 15 est grave

Sur le total de tous les accidents du travail déclarés chez AG, 7% sont des ATG. Un quart d'entre eux sont des ATG avec une incapacité permanente (une moyenne de 8 % d'incapacité permanente).

Au cours de la période 2021-2023, il y a peu d'évolution en termes de chiffres [7,3 % - 6,7 %].

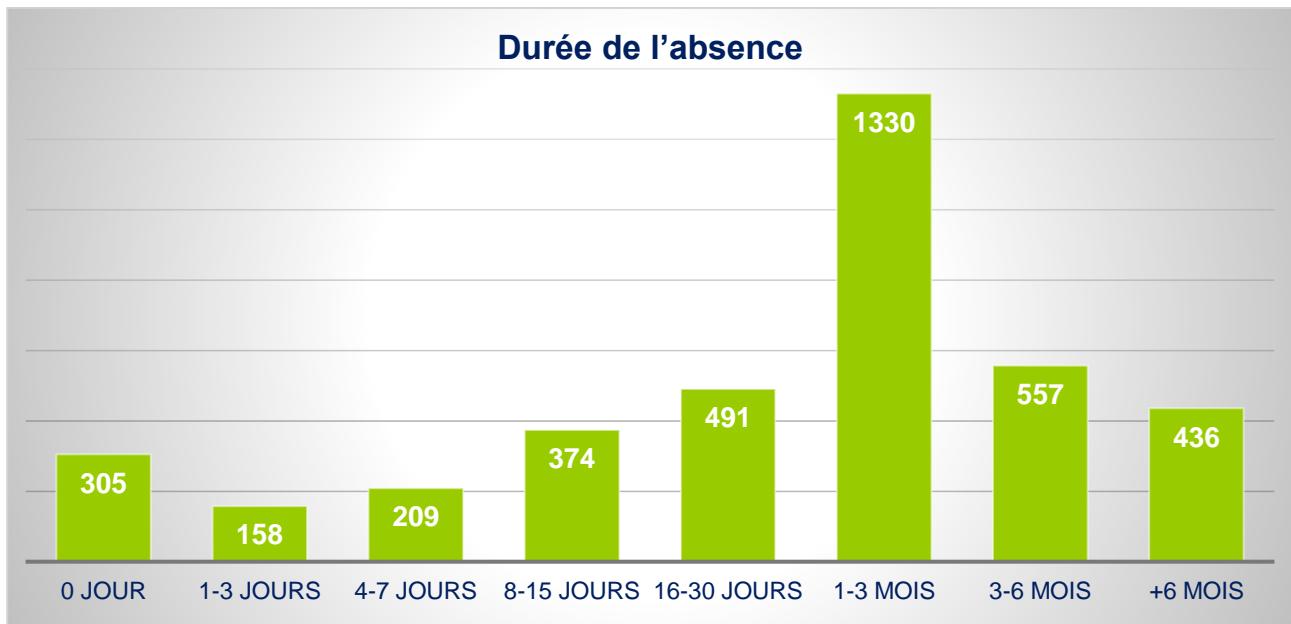


Longue durée d'absence

60% des ATG ont une incapacité temporaire de plus de 1 mois.

La durée moyenne d'absence d'un ATG est de près de 3 mois (82 jours). Cela représente environ 3 fois la durée moyenne d'absence de tous les dossiers d'accidents du travail chez AG (28 jours par accident du travail).

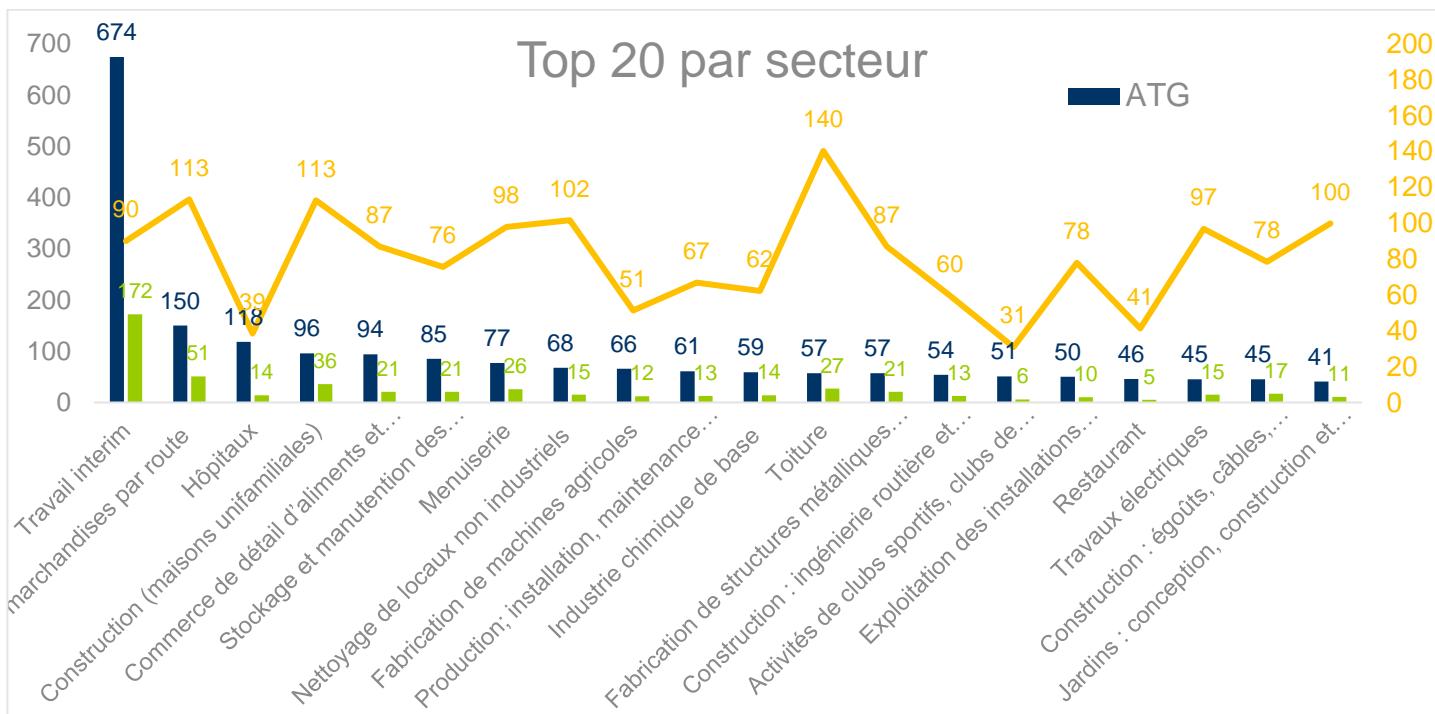
Le graphique ci-dessous montre la répartition de l'ATG en fonction de la durée de l'absence.



Intérim, construction et transport

L'étude a établi un top 20 des secteurs où les accidents de travail sont les plus graves [étant donné qu'AG est active dans tous les secteurs et assure environ 20% des entreprises belges en matière d'accidents de travail, ce sera assez représentatif de l'ensemble des ATG en Belgique].

Outre le nombre d'ATG par secteur, le tableau ci-dessous présente également les ATG avec IP et absence moyenne [ITT].

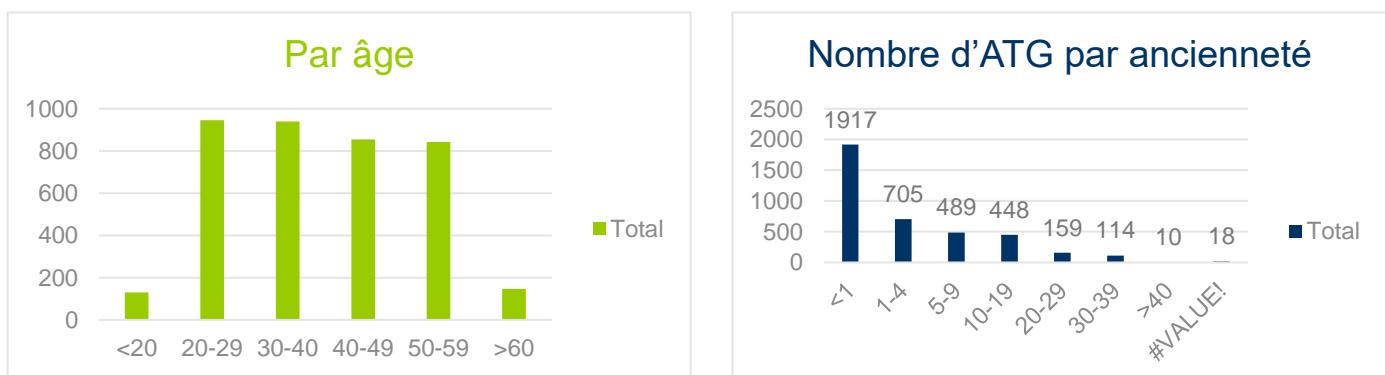


Le secteur intérimaire se distingue clairement, mais cela est principalement dû au fait qu'AG détient une part importante dans ce secteur. Si l'on compare ces chiffres au portefeuille global d'accidents de travail chez AG, le ratio AT/ATG est à peu près le même : 17,5 % des ATG se produisent dans le secteur intérimaire (contre 19 % d'AT intérimaires pour l'ensemble des AT chez AG).

Les secteurs de la construction et des transports sont les deux secteurs suivants avec le plus grand nombre d'ATG.

Ces chiffres sont généralement également conformes aux taux de fréquence et de gravité plus élevés dans ces secteurs (chiffres de Fedris).

Âge et ancienneté



En ce qui concerne l'âge des victimes, nous constatons une répartition égale entre les différents groupes d'âge.

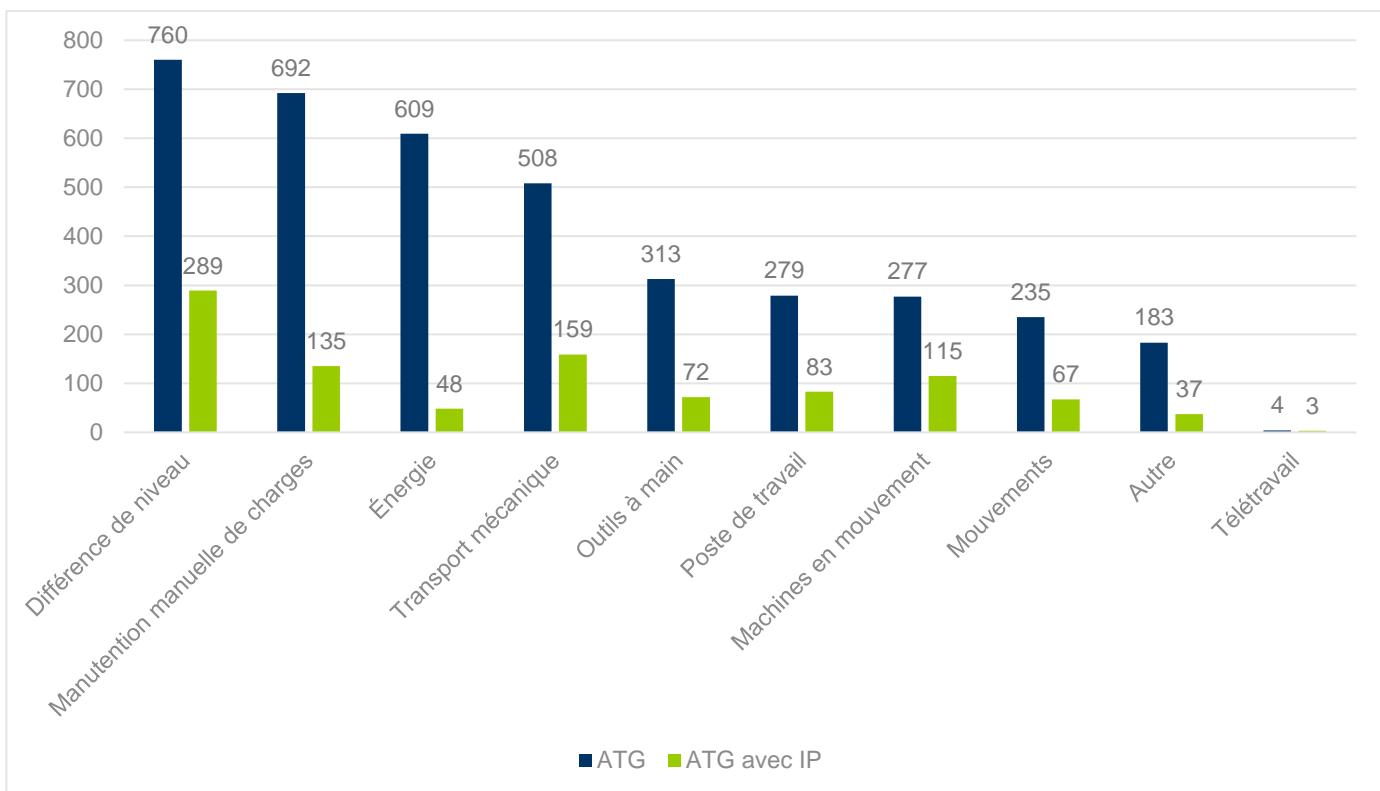
Les victimes qui sont employées depuis moins d'un an ont clairement un risque plus élevé d'ATG.

Bien entendu, le nombre plus élevé d'ATG parmi les employés intérimaires joue un rôle à cet égard. Cependant, si l'on exclut ce groupe, environ 1/3 des victimes sont employées depuis moins d'un an. Le graphique montre clairement que les travailleurs les plus expérimentés sont moins victimes d'accidents graves du travail.

Chute, transport mécanique et machine

Tous les ATG de l'étude ont été classés en fonction des circonstances. Cela montre que la plupart des accidents sont dus à des différences de niveau [voir ci-dessous pour plus de détails], de manutention manuelle, d'utilisation de machines et de sources d'énergie.

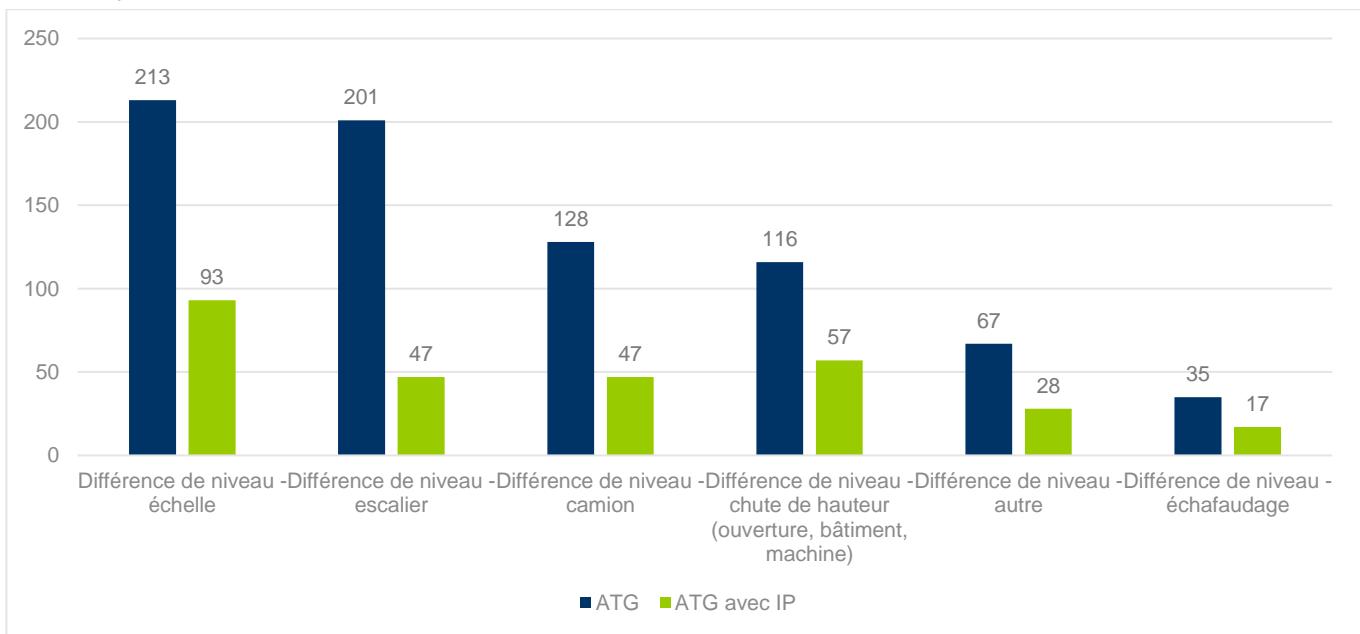
Les 3 premières de ces catégories sont également à l'origine du plus grand nombre d'absences et d'incapacité permanente de travail.



La chute de l'échelle et des escaliers est le plus grand risque

Dans la catégorie des différences de niveau, nous constatons que les chutes d'échelle et les escaliers sont les risques les plus importants. De plus, il y a aussi souvent des chutes en descendant d'un camion [et en tombant du hayon] ainsi que des chutes de hauteur [bâtiments, ouvertures, etc.].

Les accidents les plus graves sont les chutes de hauteur et les échafaudages [avec 10,7 % et 13,1 % d'IP en moyenne].



Conclusions

Par rapport aux chiffres globaux et aux statistiques sur les accidents du travail, cette étude ne fait pas apparaître de différences particulières : les conditions dans lesquelles se produisent les accidents graves du travail sont plus ou moins similaires à celles de tous les autres accidents du travail. La durée moyenne d'absence et les pourcentages d'incapacité permanente sont bien sûr plus élevés.

- L'intérim, le BTP et les transports sont les secteurs où surviennent les accidents du travail les plus graves.
- Les salariés ayant moins d'ancienneté sont nettement plus susceptibles d'être victimes d'un accident grave du travail.
- Les chutes et les trébuchements sont également les principales causes d'accidents graves du travail [en général, 15 % des accidents du travail en Belgique sont liés à des chutes et des trébuchements].